

Recours au Règlement

des pêches. Tout ce qu'ils peuvent espérer, c'est que les chèques d'Ottawa ne cesseront pas. Ce n'est plus de l'espoir, c'est de la dépendance. Les Canadiens de la région de l'Atlantique méritent mieux que cela.

Est-ce que le ministre est prêt à admettre que ses tentatives de réduction de la capacité ont été un échec total et qu'il a anéanti le dernier espoir des pêcheurs de l'Atlantique d'avoir un gagnepain à l'avenir?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le député me demande si nous sommes prêts à admettre que les Canadiens de l'Atlantique sont battus, si nous allons accepter la politique du Parti réformiste et acheter à tout le monde un aller simple pour Toronto, si nous allons abandonner la région et la laisser dériver à son triste sort, si nous allons supposer que tous les Canadiens de la région Atlantique sont des perdants, si nous allons partir du principe qu'il n'y a plus d'avenir pour notre population? Certainement pas. Nous allons travailler à reconstruire la région.

* * *

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. L'Alliance de la fonction publique du Canada a récemment eu des discussions, sans succès jusqu'à maintenant, dans le but d'en arriver à une entente avec le gouvernement du Québec pour faciliter l'embauche de 26 000 fonctionnaires fédéraux qui résident présentement dans l'Outaouais québécois, advenant que le Québec se sépare du Canada.

Monsieur le ministre, est-ce que ces promesses sont plutôt irréalistes et créent de faux espoirs, sachant fort bien que, sur le plan administratif, ce n'est pas réalisable?

[Traduction]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Québec parle d'une fonction publique de 110 000 personnes pour servir une population de quelque 7 millions d'habitants, alors qu'une fois que nous aurons terminé la rationalisation en cours, il y aura 190 000 fonctionnaires fédéraux pour servir 28 millions de Canadiens.

Les chiffres ne cadrent pas. Les fonctionnaires fédéraux travaillant au Québec devraient se poser des questions sur la possibilité pour les séparatistes de tenir leur promesse à cet égard. Leurs chiffres sont tout simplement disproportionnés. Ils ne sont pas crédibles et les fonctionnaires fédéraux devraient se méfier des promesses de Gascon des séparatistes.

* * *

● (1500)

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Les médicaments d'ordonnance représentent 17 p. 100 des coûts des soins de santé. Les prix de ces médicaments ont augmenté de 13 p. 100 chaque année au cours des huit dernières années à cause du projet de loi C-91 auquel les libéraux s'étaient opposés lorsqu'ils formaient l'opposition.

Le gouvernement pourrait économiser des centaines de millions de dollars par année en faisant une seule chose, en abrogeant le projet de loi C-91 ou du moins en abrogeant la disposition sur l'injonction automatique dans les règlements sur les médicaments brevetés.

Pourquoi le gouvernement ne le fait-il pas? Est-ce parce que les fabricants de produits pharmaceutiques versent une contribution trop importante à la caisse du Parti libéral?

Le Président: La question n'est pas conforme au Règlement. Ceci met fin à la période des questions.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je désire souligner la présence à notre tribune de Son Excellence Nawab Mahammad Talpu, ministre de l'Agriculture du Pakistan.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le Président: Je désire également souligner la présence à la tribune de M^{me} Marie-Noëlle Ande Koyara, ministre de la Promotion de la femme et de la Solidarité nationale de la République centrafricaine.

Des voix: Bravo!

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre le fait que l'étude du projet de loi C-64, Loi concernant l'équité en matière d'emploi, sur lequel nous nous prononcerons ce soir, est passée en cinq jours de séance consécutifs de l'étape du rapport à la fin de celle de la troisième lecture. Cela résulte d'une nouvelle procédure permettant de renvoyer le projet de loi à un comité dès après sa première lecture.

Je tiens, cependant, à faire remarquer à la Chambre qu'à cause de cette nouvelle procédure, que l'on a instituée pour les meilleures raisons du monde, il a été impossible pour certains députés comme moi, qui avaient de sérieuses réserves à l'égard du projet de loi à l'étape du rapport, d'obtenir des réponses à nos réserves en convoquant des témoins à comparaître devant le comité puisque le comité ne siège évidemment plus après l'étape du rapport.

Par conséquent, la vitesse avec laquelle on a étudié le projet de loi à la Chambre présente un problème pour les députés qui aimeraient que tous les projets de loi présentés à la Chambre y soient bien étudiés afin de pouvoir se prononcer sur ces projets de loi en disposant de toute l'information possible.